

**PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 OCTOBRE 2011**

L'AN DEUX MILLE ONZE et le LUNDI VINGT QUATRE OCTOBRE à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Villemur-sur-Tarn, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur **M. Jean-Claude BOUDET, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude BOUDET, M. Pierre GUERCI, Mme Maryse WOLFF, M. Daniel REGIS, Mme Ingrid TERRANCLE, Mme Monique AUFFRET DE VECCHI, M. Jean-Claude AMIEL, M. Jacques ASO, M. Jean-Pierre CHANTRIAUX, M. André PARIZE, Mme Brigitte ARNAL, Mme Michèle BURGALAT, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Catherine HERON, Mme Brigitte BERTO, M. Christian SERRIS, Mme Fabienne PIROLA, Mme Céline RAMOS, M. André BETIRAC, Mme Annie BLANC, M. Georges CHEVALLIER, M. Patrice BETIRAC.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Patrice BRAGAGNOLO donne pouvoir à M. Jacques ASO,
M. Pierre TOUSSENEL donne pouvoir à M. Jean-Claude BOUDET,
M. Jean-Marc DUMOULIN donne pouvoir à M. Georges CHEVALLIER.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Jérôme NOEL, Melle Florence GASC.

Mme Céline RAMOS a été élue **SECRÉTAIRE**.

OBJET : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BESSIÈRES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE VILLEMUR-SUR-TARN

Le conseil municipal :

- ✓ SE PRONONCE favorablement sur l'adhésion de la commune de Bessières à la Communauté de Communes du Canton de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ APPROUVE par voie de conséquence la modification des articles 1^{er} et 7 des statuts de la Communauté de Communes, suivant le document ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 DU SIE DE LA RÉGION DE VILLEMUR

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 DU SSTOM DU NORD DU DÉPARTEMENT

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 DU SIAH DU PAR DE VILLEMUR

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 DU SIAH DE LA REGION DE VILLEMUR

OBJET : ACQUISITION DU SITE LABINAL. DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal :

- ✓ VALIDE pour le rachat de la totalité du site secteur dit « Gauré » cadastrée n° 2081, en section E par la commune pour 870 000 € et de l'accord intervenu avec la société VMI pour la revente de 46% de la surface bâtie totale au prix de 250 000 €

- ✓ APPROUVE le plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Acquisition ensemble immobilier	870 000 €	Vente partielle à VMI	250 000 €
Droits de mutation (1.33%)	11 571 €	Subvention Etat FNADT (32,26 % de 620 000 €)	200 000 €
		Subvention Département Haute-Garonne (48,38 % de 620 000 €)	300 000 €
		Autofinancement communal	131 571 €
	881 571 €		881 571 €

- ✓ SOLLICITE la participation financière la plus élevée possible auprès :

- ✓ De l'Etat dans le cadre du F.N.A.D.T. (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).
- ✓ Du Conseil Général de la Haute Garonne.

Adopté (Pour : 23 et Abstentions : 2).

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE LABINAL. DEMANDE DE SUBVENTION.

Le conseil municipal :

- ✓ APPROUVE le plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Démolition des bâtiments	548 123 €	Etat DETR	600 000 €
Maîtrise d'Œuvre	54 812 €	(<i>Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux</i>)	
Aménagement d'un bâtiment pour les services techniques municipaux		Etat FNADT	366 000 €
▪ Nouveaux bâtiments	160 000 €	(<i>Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire</i>)	
▪ Conformité électrique	84 000 €		
▪ Clôture	25 000 €	Commune	283 935 €
▪ Portail	40 000 €		
▪ Finition parking 0/20	9 000 €		
▪ Maîtrise d'Œuvre	32 000 €		
Espaces verts	150 000 €		
Maîtrise d'Œuvre	15 000 €		
Voirie	120 000 €		
Maîtrise d'Œuvre	12 000 €		
Total travaux et Maîtrise d'Œuvre commune	1 249 935 €		1 249 935 €
Coûts induits	150 000 €	VMI	221 950 €
Travaux laboratoire	12 000 €		
Démolition Bâtiment 6	30 350 €		
Tranchée Bâtiment 6	16 000 €		
Fondation bâtiment 6	10 000 €		
Parking bâtiment 6	3 600 €		
Total travaux et Maîtrise d'Œuvre VMI	221 950 €		221 950 €
TOTAL GENERAL	1 471 885 €		1 471 885 €

- ✓ SOLLICITE la participation financière la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre du F.N.A.D.T. (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et D.E.T.R (Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux).

Adopté (Pour : 23 et Abstentions : 2).

OBJET : RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE À «SAYRAC» EN BORDURE DE LA RD71. DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal autorise :

- ✓ L'engagement de ces travaux par BET POYRY, le montant estimatif retenu est de 10 200.00 € HT, soit 12 199.20 € TTC,
- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune et le Département pour la réalisation de ces travaux sur route départementale,
- ✓ La demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Adopté à l'unanimité

OBJET : RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE SUR LA RD14 AU NIVEAU DE L'ENTRÉE DE L'AGGLOMÉRATION. DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal autorise :

- ✓ L'engagement de ces travaux par BET POYRY le montant estimatif retenu est de 309 000.00 € HT, soit 369 564 € TTC
- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune et le Département pour la réalisation de ces travaux sur route départementale,
- ✓ La demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Adopté à l'unanimité

OBJET : INSTITUTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le conseil municipal à compter du 1^{er} mars 2012 :

- ✓ INSTITUE sur l'ensemble du territoire communal, le Taxe d'Aménagement au taux de 5%,
- ✓ FIXE à 5 000 € la base forfaitaire des emplacements d'accès de stationnement.

Adopté à l'unanimité

OBJET : BUDGET VILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Suite à l'approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes du canton de Villemur-sur-Tarn, le conseil municipal autorise de procéder aux virements de crédits suivants :

Fonctionnement	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
C.022 Dépenses imprévues	30 000	
C.60612 Energie – Electricité		10 000
C.60632 Fournitures petits équipements		10 000
C. 60684 Autres fournitures		10 000
	30 000	30 000

Afin de réaliser des travaux de sécurité au théâtre notamment de l'installation d'un système d'alarme incendie et de portes coupe-feu. Le conseil municipal autorise des travaux supplémentaires liés à l'accessibilité qui seront réalisés en régie.

Investissement	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
C.2313 Op. 107 Eglises	35 000	
C.2313 Op. 102 Bâtiments Communaux		35 000
	35 000	35 000

Adopté à l'unanimité

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF

Le conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de co-financement portant Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF et la Commune de Villemur.

Adopté à l'unanimité

OBJET : DÉCLASSEMENT D'UNE VENELLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU LIEU- DIT «ENTOURETTES»

Le conseil municipal :

- ✓ **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de la venelle située entre les parcelles cadastrées M389, M390 et M391, pour une superficie globale de 113 m² suivant plan de masse établi par géomètre.

Adopté à l'unanimité

OBJET : REMPLACEMENT DE COFFRETS FORAINS VÉTUSTES AU PARC DE BERNADOU (01BR0637)

Le conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** l'avant projet définitif estimé à 19 166 € TTC, la contribution de la commune serait au plus égale à 5 551 €.
- ✓ **DEMANDE** l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG,
- ✓ **MANDATE** Monsieur le Maire en vue de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires, ainsi que les formalités contractuelles afférentes à ce projet.

Adopté à l'unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à h .

La Secrétaire de Séance,

Céline RAMOS

Le Maire,

Jean-Claude BOUDET